



Quels sont mes droits de retractation d'une école de commerce

Par **Virgomega**, le **19/02/2009** à **10:28**

Je suis étudiant dans une école de commerce privée et voudrais savoir quels sont mes droits de retraits.

NB: Je suis arrivé 2 mois après le début des classes sous promesse de rattrapages, mais j'ai été humilié. Car même le responsable pédagogique a publiquement déclaré que les professeurs ne peuvent pas s'arrêter pour un étudiant.

Je suis arrivé des Etats Unis et n'avais pas été dans une école de langues française dans plus de ans.

Merci de vous pencher sur ce cas.